



Considérations sur les fondamentaux de la TVA sociale...

...ou la chasse aux brouettes rouillées

par Médéric L. Dascal



Les brouettes rouillées du socialisme...

La TVA sociale à l'étude par le gouvernement est loin d'être une augmentation pure et simple de la TVA comme le suggèrent certains socialistes. Avant que de se prononcer pour ou contre, peut-être n'est-il pas inutile d'en rappeler, en termes simples, les mécanismes fondamentaux.

Le financement de prestations sociales, aujourd'hui est assuré de trois manières : par des charges sociales obligatoires qui pèsent sur le travail (grosso modo, à hauteur de l'équivalent du salaire versé au salarié) et par deux prélèvements obligatoires qui sont venus s'y ajouter (CSG et CRDS) et enfin car tout cela ne suffit pas, par l'emprunt ou si vous préférez la dette.

Dans le système actuel, il convient de distinguer ce qui relève du principe (les charges sociales) et les bricolages ou replâtrage du système (la CSG et la CRDS). Enfin il faut réserver une mention spéciale à la dette qui est le mode de financement le plus scandaleux qui soit puisqu'il s'agit ici de dépenses courantes qui sont financées par l'emprunt (une ressource réservée normalement au financement des investissements à long terme).

Alors pourquoi en sommes nous arrivés là ? Eh bien parce que personne n'a eu le courage de poser la question d'une remise à plat complète du financement de notre système de protection sociale.

Son principe fondamental remonte aux années 40 et est que c'est la taxation du travail, seule, qui en principe sert à financer la protection sociale. En conséquence chaque salarié cotise, comme nous l'avons dit à peu près à hauteur de son salaire, au système et finance ainsi la protection sociale dont il bénéficie et qui couvre des risques aussi divers que la maladie, les accidents du travail, la vieillesse et le chômage.

Tout ceci peut paraître bien normal et a d'ailleurs fort bien fonctionné jusqu'à l'apparition d'un chômage de masse à la fin des années 70 début des années 80, mais s'est grippé à partir du moment où ce chômage est devenu endémique dans notre pays (depuis les années 80, en fait).

A la pression interne exercée par le chômage s'est greffée, ensuite, la concurrence de pays émergents dont le niveau de prestation sociale est bien inférieur au nôtre et qui ont su attirer la production malgré leur faible développement industriel grâce à une politique salariale également très restrictive.

Comme si ces deux éléments n'avaient pas suffi par eux-mêmes, la structure de la société française par âge fait peser aujourd'hui un troisième risque majeur d'éclatement de notre système de protection : le départ à la retraite de très nombreux salariés accroît le poids de la protection sociale qui pèse sur les actifs restants.

Ces trois contraintes se conjuguent aujourd'hui et expliquent que, d'ores et déjà, le seul système des charges sociales pesant exclusivement sur le travail localisé en France ne parvienne pas à couvrir les dépenses.

Etant donné que l'augmentation de ces charges n'était pas plus possible hier (quand les socialistes étaient au pouvoir) qu'elle ne l'est aujourd'hui – et il faut insister lourdement sur ce point : il n'est pas possible de taxer toujours plus le travail dans une économie ouverte, cela produit ce fléau que nous ne connaissons que trop bien en France : les délocalisations – il a fallu, déjà, trouver dans l'urgence des palliatifs (la dette) et autres bricolages (CSG et CRDS) pour remédier à une insuffisance respiratoire chronique du financement de notre système de protection sociale et il est aujourd'hui impératif que nous revoyions l'ensemble du système, si ce n'est pour une autre raison, pour celle que les palliatifs mis en place hier ne permettent déjà plus d'assurer un financement durable de notre protection et nous impose de recourir à la dette. Mais ce n'est pas tout : le système tel qu'il est aujourd'hui contribue en outre à l'accélération de son propre effondrement : si nous ne faisons rien, le système implosera bien vite sous son propre poids.

En effet, la dette sociale ajoute à la charge de la protection sociale, la charge des intérêts sur la dette sociale contractée – exactement de la même manière que quand un quidam a un découvert, il lui faut payer, outre le montant dû, les agios. De plus, et c'est là l'objet principal de ce papier et plus généralement celui de la réforme à l'étude par le gouvernement : les charges qui pèsent exclusivement sur le travail affaiblissent la compétitivité de celui-ci et contribuent à alimenter le flot de délocalisation. Les délocalisations créent un besoin supplémentaire de dépenses sociales qu'il faut financer en alourdissant ces dettes (puisqu'on s'interdit jusqu'à aujourd'hui toute autre piste de financement). L'alourdissement des charges liées à ces dettes conduit à toujours plus de délocalisation, et c'est la boucle infernale de la destruction du tissu économique et social de notre pays.

Alors que faire ? A en croire les propos de certains Socialistes, pas grand-chose, attendre, espérer, et... En attendant, augmenter les prestations sociales –tant qu'à avoir des déficits... – augmenter le SMIC, augmenter les déficits... Et puis, augmenter le chômage, les prélèvements obligatoires, et au final les impôts mais seulement... En cachette.

La réponse du gouvernement – et les personnalités du gouvernement ne sont pas les seules à préconiser cela, pour mémoire Dominique Strauss-Kahn, pourtant Socialiste, avait dès 2005 envisagé la même piste de réflexion avant de se faire taper sur les doigts par les vestales qui gardent rue de Solferino le dogme de l'immobilisme socialiste – la réponse du gouvernement est bien différente. Elle consiste à étudier la possibilité d'une vraie remise à plat du financement de la protection sociale, en faisant glisser tout ou partie de son poids du travail vers la consommation. Est-ce trop abstrait ? On n'y comprend rien, dites-vous ? Eh bien prenons un exemple simple et parlant.

Considérons deux usines produisant des chaussures de sport de marque Adibale et Naillequi. La première est encore implantée dans l'une de nos douces provinces, mettons les Pyrénées Atlantiques. L'autre est implantée n'importe où sauf sur notre territoire, mettons au hasard au Viêt-Nam. Elle aurait pu être implantée ailleurs, notez bien, n'importe où ailleurs sauf en France. C'est pour une raison didactique et tout à fait aléatoire que nous avons retenu une localisation asiatique, proche de l'empire du milieu et ayant des liens historiques forts avec la France. N'y voir, surtout, aucune signification particulière, aucune allusion à la moindre réalité ; nous raisonnons sur les principes, uniquement sur les principes...

Donc l'établissement Adibale implanté dans les Pyrénées Atlantiques produit des chaussures, pour simplifier nous allons dire d'un seul type, dont le prix de revient unitaire (par paire de chaussure, bien sûr) se décompose ainsi :

Matières premières acquises sur les marchés internationaux:	1,50 €
Amortissement des installations	2,50 €
Coût des salaires	3,00 €
Coût des charges sociales	3,00 €
Coût total Usine	10,00 €

Pour l'établissement Naillequi, implanté au Viêt-Nam, la décomposition du prix de revient est la suivante :

Matières premières acquises sur les marchés internationaux:	1,50 €
Coût divers (Corruption, mise au rebus...)	0,50 €
Amortissement des installations	2,50 €
Coût du travail :	2,00 €
Coût total Usine	6,50 €

Bien sûr, le Viêt-Nam, c'est loin et faire venir la chaussure en France cela coûte quand même un peu d'argent par paire de chaussures, ô bien sûr, pas tant que cela, mettons un demi euro, donc si nous voulons arriver à un coût équivalent de sortie d'usine en France, cela nous fait 7,00 € ; ils sont chers le Viet-Namiens cette année !

Bien, supposons à présent que les consommateurs français apprécient autant les Adibales que les Naillequis et qu'ils estiment, ces fous, qu'une paire de l'une ou de l'autre à 71,76 € chez leur détaillant, c'est un prix, comment disent-ils déjà dans les pub ? Ah oui, raisonnable... Notons, pour les puristes, que ce n'est pas le modèle le plus haut de gamme, disons que c'est celui qui est le plus vendu...

Bien alors, et notre TVA sociale dans tout cela ? Eh bien, eh bien nous y arrivons, nous y arrivons !

Notons que pour l'instant nous n'allons raisonner que sur l'acteur industriel. Aussi allons nous être amené à faire une hypothèse économique de plus, celle que dans le 60,00 € du prix de vente final hors taxes, la moitié sert à rémunérer l'industriel et l'autre moitié le (ou les) distributeurs (vous savez ces enseignes qui tiennent le marché : type Heptathlon, Sport 3000, Ko Sport ou mon pote, Mr Martin qui a une petite boutique indépendante trop d'enfer de la mort qui tue ou plus simplement qui déchire grave, au 42 rue du petit commerce...)

Donc nous allons dire que le prix de vente hors taxes de ces produits en magasin d'usine serait de 30,00 €.

Le prix de vente TTC aujourd'hui en magasin d'usine serait donc de 35,88 €.

Sur la vente d'une Adibale, la contribution au financement de la protection sociale est de 3,00 €.

Sur une celle d'une Naillequi ? Eh bien, telle que, la contribution au financement de la protection sociale des français est pour l'heure exactement de 0,00 €.

Mais allons encore plus loin, et regardons ce qui se passe du point de vue de l'industriel (celui qui décide de l'implantation de l'usine ici ou là) :

La vente d'une paire de Naillequi engendre un profit de : $30,00 - 7,00 = 23,00$ €

La vente d'une paire de Adibale elle, un profit de : $30,00 - 10,00 = 20,00$ €

Que ce passe-t-il ? Eh bien dans le système actuel, il y a une prime à la délocalisation, l'industriel qui choisit d'investir au Viêt-Nam touche 3,00 € de profit en plus que celui qui choisi la France. A terme, le premier, prospérant plus rapidement que le second, rachètera ce dernier. J'espère que vous avez suivi qui est qui...

Donc non seulement l'industriel Naillequi ne contribue pas à créer de l'emploi en France, mais il empoche de surcroît le différentiel de protection sociale et s'en sert pour racheter ses concurrents français !

La mise en concurrence des produit de l'usine Adibale avec ceux de l'Usine Naillequi ne peut conduire qu'à la décision inéluctable de fermer l'usine des Pyrénées Atlantiques et de la réimplanter, mettons, toujours parfaitement au hasard... En Chine. Les seules questions qui se posent encoee sont : quand et à l'initiative qui ? La réponse à la première : *bientôt* et à le seconde : *soit de la direction actuelle d'Adibale, soit à celle de l'entité étrangère qui l'aura racheté* (Naillequi dans l'exemple, ou un quelconque fonds de pension américain).

Comment fonctionnerait la TVA sociale et en quoi permettrait-elle de répondre à ce problème ?

Eh bien comme vous avez suivi avec attention, vous avez déjà la moitié de la réponse : en permettant de supprimer les charges sociales qui pèsent sur le travail de l'usine Adibale, l'équilibre est rétabli entre les deux concurrents, le coût de production est de 7,00 € pour l'un comme pour l'autre. Reste un seul problème à résoudre : le financement de la protection sociale française.

C'est précisément à cela que sert la TVA sociale. Et uniquement à cela...

Alors pourquoi doit-il y avoir débat sur la TVA sociale et pourquoi les uns et les autres doivent-ils mobiliser leur inventivité à ce sujet ?

Eh bien c'est assez simple à comprendre, si personne n'y prend garde, l'industriel Adibale peut décider de ne pas changer son prix de vente hors taxes (30,00 €) et d'afficher un profit égal à celui de son concurrent :

$$30 - 7 = 23.$$

Et en l'occurrence cette réforme aboutit certes à un rééquilibrage entre l'industriel français et celui implanté au Viêt-Nam, mais celui-ci se traduit aussi par une hausse significative de prix puisque le taux de TVA doit augmenter pour compenser la suppression des charges sociales, comme suit – on suppose ici que dans l'économie en question il se vend autant de Adibale que de Naillequi :

$$(3+0)/(30+30) = 3/60 = 5\%$$

Le taux de TVA doit donc passé de 19.6% à 24.6% et les prix TTC augmentent effectivement, mais pas de 5% comme le prétendent hâtivement les mauvais élèves que sont nos brouettes mais de 3/71,76 soit 4,2%. Eh oui, l'augmentation se calcul a posteriori sur les prix TTC et non sur les prix hors taxes. Ce sont les prix à la consommation...

La hausse des prix est-elle cependant une inhérente à cette réforme ? Non !

Il suffit pour cela d'imposer que la baisse des coûts français soit intégralement répercutée dans les prix hors taxes à la vente ; ainsi dans notre exemple, l'industriel Adibale pratiquera alors un prix de vente de :

Prix hors-taxe à la vente de l'industriel Adibale : $30-3 = 27,00 \text{ €}$

Prix hors-taxe à la vente de l'industriel Naillequi : $30-0 = 30,00 \text{ €}$

Dans cette hypothèse, de combien faut-il augmenter le taux de TVA pour maintenir le même niveau de financement du système de protection sociale ? Nous continuons de supposer ici qu'il se vendra toujours une paire de Adibale pour une paire de Naillequi (mais en fait il est raisonnable de penser qu'il se vendra plus d'Adibale) ; le calcul est alors le suivant :

$$(3+0)/(27+30) = 3/57 \approx 5,27 \%$$

Quel est le nouveau taux de TVA ?

$$\text{TVA complète} = \text{TVA fiscale inchangée} + \text{TVA sociale} = 19,6\% + 5,27\% = 24,87\%$$

Qu'en est-il de l'évolution des prix à la consommation ? La mise en œuvre de la TVA sociale dans ces conditions entraîne-t-elle une hausse des prix à la consommation (inflation) ?

Eh bien jugez vous même:

le prix TTC de la paire Adibales en magasin d'usine devient : $27 \times 1.2487 = 33,71 \text{ €} *$

le prix TTC de la paire de Naillequis en magasin d'usine devient lui : $30 \times 1.2487 = 37,46 \text{ €} *$

A chaque fois qu'il se vend deux paires de chaussures, l'une étant une Adibale l'autre étant une Naillequi, la somme totale collectée est de 71,17 € à rapprocher du prix TTC de ces deux paires avant la mise en place de la TVA sociale :

Prix TTC des deux paires après passage à la TVA sociale $71,17 \text{ €}$

Prix TTC des deux paires avant mise en place $= 2 \times 35.88 = 71.76 \text{ €}$

Le niveau global du prix des chaussures de sport n'a ainsi pas changé, seul l'attractivité du made in France a été favorisée. Quel impact cette réforme a-t-elle eu, dans ce cas de figure, sur la répartition de la charge du financement de la protection sociale française ? Voyons cela ensemble :

Contribution de la vente d'une paire de Adibales et d'une paire de Naillequis au financement du système de protection sociale avant et après mise en place de la TVA sociale :

Avant mise en place de la TVA sociale:

$$\text{Charges sociales Adibale} + \text{Charges sociales Naillequi} = 3,00 + 0,00 = 3,00 \text{ €}$$

Ici, l'intégralité de la charge sociale pèse sur le travail français.

Après :

TVA sociale Adibale $= 27,00 \times 5,27\% = 1,42 \text{ €}$

TVA sociale Naillequi $= 30,00 \times 5,27\% = 1,57 \text{ €}$

Total Financement collecté par TVA sociale $3,00 \text{ €}$

On constate alors que la charge qui pesait auparavant exclusivement sur le travail en France est à présent répartie sur la consommation, en fonction de la valeur du bien consommé, et ce sans que cela n'affecte le niveau de prix moyen sur le secteur considéré.

Enfin on notera en passant qu'avec un prix de vente hors taxes sortie d'usine de 27,00 € contre 30,00 € précédemment, les Adibales made in France gagne de la compétitivité export puisque, comme chacun sait, ce sont les prix hors taxes qui s'appliquent à l'exportation.

Quelles conclusions pouvons nous tirer de ce petit exemple ?

D'abord que l'idée simpliste que la mise en place d'une TVA sociale implique *mécaniquement* une hausse des prix, cette idée est une idée fausse. Ceux qui l'entretiennent sont soit mal informés soit d'une honnêteté intellectuelle très, très discutable. Qu'il est vrai, cependant, qu'on ne peut pas non plus évacuer un risque d'inflation d'un simple revers de la main, comme l'a montré la première hypothèse évoquée ici. Et que en définitive tout dépendra, en matière de tensions inflationnistes, de la manière dont la suppression des charges sociales sera répercutée dans les prix à la consommation hors taxes. C'est là un sujet crucial, et à ne pas négliger dans la réflexion sur cette réforme. L'information sur la constitution des prix hors taxes est donc primordiale et l'accès à celle-ci doit être facilitée en corollaire à cette nouvelle politique fiscale par des dispositions complémentaires dont l'initiative revient également au législateur. Le suivi par l'Etat et l'ensemble des partenaires sociaux de ces prix hors taxes est une condition sine qua non du succès économique et social de cette réforme.

Ensuite que cette politique est bel et bien un outil qui peut s'avérer redoutablement efficace tant dans la restauration de la compétitivité du travail implanté en France que de celles des produits français à l'export. Etant donné la situation de notre chômage, et de l'exclusion dont souffrent de trop nombreuses personnes chez nous, une telle arme face aux excès de la mondialisation ne saurait être purement et simplement négligée ou méprisée pour cause d'idée fausse ou de blocages d'ordre idéologique.

Enfin la focalisation absurde et de logique strictement politicienne de certains (ir)responsables politiques à la veille d'une échéance électorale mal engagée pour eux et que, par charité chrétienne, on ne nommera pas ici – n'est-ce pas Mr Fabius, n'est-ce pas Mme Royal, que la charité nous y oblige... – sur une augmentation faciale du taux de TVA qui ne signifie rien en soi si on omet délibérément ou par bêtise d'évoquer l'évolution des prix hors taxes, cette approche par le petit bout de la lorgnette d'une question aussi majeure pour notre économie, et pour le financement et donc la pérennité de notre système de protection sociale, cette approche étriquée ou malhonnête ne grandit pas celui ou celle qui s'y laisse aller.

La manipulation des masses par l'agitation de chiffons rouges n'est pas le signe d'une pratique du débat démocratique apaisée et mature. Elle n'est pas digne de représentant du Peuple français et encore moins de personnes qui prétendent à le gouverner voire à présider, un jour, à ses destinées.

La TVA sociale peut-être une formidable avancée tant économique que sociale. Tout dépendra du *comment* et c'est pour cela que tous les talents doivent se mobiliser, afin d'améliorer le dispositif qui sera proposé par le gouvernement de la République Française à l'examen de représentants législatifs des Français. C'est un enjeu crucial, il en va de notre compétitivité économique et de la préservation des équilibres financiers de notre système de protection sociale. Personne n'a le droit de se livrer à des caricatures honteuses sur des sujets pareils et personne ne devrait ainsi essayer d'exploiter les vaines peurs que ces mêmes caricatures visent à susciter. Honte à ceux qui travestissent ainsi la démocratie. Le souci de l'intérêt général devrait les amener à plus de sérieux et circonspection dans leur pratique de l'art politique.